

ÉPREUVES UNIQUES

Dates	Épreuves	Pourcentage
16 juin 2020	Histoire du Québec et du Canada	Ces épreuves comptent pour 50% du résultat final de l'élève.
10 juin 2020	Sciences naturelles (utiliser un raisonnement mathématique)	
12 juin 2020	Science et technologie (volet théorique)	
18 juin 2020	Culture, société et technique (Utiliser un raisonnement mathématique)	

NORME	MODALITÉS
Pour toute épreuve unique imposée par le ministre, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 50 % de la note finale de cet élève.	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence motivée, l'école pourra fixer une date de reprise si le résultat est requis pour porter un jugement. En cas d'absence non motivée, la note de 0 sera attribuée et considérée dans le calcul du résultat final de l'élève.

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MELS faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.



École secondaire les Seigneuries

165, route 218

St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
4^e secondaire**

ANNEXE C

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (4^e secondaire)

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2019**.

- Une **communication par mois** sera faite par le tuteur auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **28 août 2019 au 8 novembre 2019**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **21 novembre 2019**.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **21 novembre 2019** en soirée et le **22 novembre 2019** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **11 novembre 2019 au 6 février 2020**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **14 février 2020**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **20 février 2020** en soirée.

Troisième bulletin :

- Étape du **10 février 2020 au 22 juin 2020**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **29 juin 2020**.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X
	Lire (40 %)	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	x	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X
	Écrire des textes (30 %)	X	X
Science et technologie	Pratique (40 %)	x	X
	Théorie (60 %)	X	X
Science de l'environnement (option)	Pratique (40 %)	x	X
	Théorie (60 %)	X	X
Science et technologie de l'environnement (option)	Pratique (40 %)	x	X
	Théorie (60 %)	X	X

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins (histoire; arts plastiques, art dramatique, danse ou musique; éthique et culture religieuse; éducation physique, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts).

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...